

COMMUNE DE QUELMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cordier André Maire, en suite de convocation en date du 28/03/2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les Conseillers

Est nommé(e) secrétaire : Dégremont Frédéric.

Délibération : Reprise des résultats 2021

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	☐
Nombre de membres présents	☐
Nombre de suffrages exprimés	☐
Voies	Contre ☐ Pour ☐

COMMUNE DE
DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	☒
Nombre de membres présents	☒
Nombre de suffrages exprimés	☒
Voies	Contre ☐ Pour ☒

Le 6/4/22 réuni sous la présidence (1) de M. Cordier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Rubeau, après avoir fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après avoir fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, vérifié et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		417 014,78 €	113 161,31 €		113 161,31 €	417 014,78 €
Part affectée à l'investissement		113 161,31 €				113 161,31 €
Opérations de l'exercice	283 301,58 €	310 635,35 €	299 115,28 €	327 847,92 €	582 417,86 €	638 782,98 €
Totaux	283 301,58 €	614 788,83 €	412 277,57 €	327 847,92 €	695 579,15 €	942 630,40 €
Résultat de clôture		331 487,25 €	84 429,95 €			247 057,30 €
	Besoin de financement		84 429,95 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		84 429,95 €			
	Excédent total de financement					

2° Donné acte des identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement qui bien qu'entièrement de nature, aux crédits et aux crédits posés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Approuve les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

84 429,95 € au compte 1005 (recette d'investissement)
247 057,30 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

En signe au registre des délibérations MM. Tous à l'exception de DENOL Jean-François.

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

1) La délibération ne peut être prise que par le conseil municipal réuni en séance publique et ne peut être prise que par le conseil municipal réuni en séance publique.

2) La délibération est prise à la majorité absolue des membres présents.

Objet : vote des subventions 2022 aux différentes associations.

L'assemblée après avoir délibéré :

DECIDE d'octroyer aux différentes associations les subventions suivantes :

-Peps Club	100 €
-Dynamic club	100 €
-Anciens Combattants	100 €
-Saint Hubert Chasse	100 €
-Sports et Loisirs de Quelmes	100 €
-Détente Activités Quelmoises	100 €
-Comité des fêtes	100 €
-Coopérative Scolaire de Quelmes	1 033 €
-Cœurs toujours	50 €
-Donneurs de sang	50 €
-Fondation du Patrimoine	50 €
-Sport Adapté Audomarois	50 €
-Les clowns de l'espoir	50 €
-FNATH	50 €
-Villages étoilés	150 €
-Jeunes sapeurs-pompiers de Lumbres	50 €
-Gian du désert	50 €
-Divers	317 €
Total	2 600 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	201 462.00		200 724.30	200 724.30	200 724.30
012	Charges de personnel et frais assimilés	114 739.00		130 950.00	130 950.00	130 950.00
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 500.00		41 958.00	41 958.00	41 958.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar					
Total des dépenses de gestion courante		351 701.00		373 632.30	373 632.30	373 632.30
66	CHARGES FINANCIERES	17 000.00		17 800.00	17 800.00	17 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 832.52		3 100.00	3 100.00	3 100.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		424 533.52		394 532.30	394 532.30	394 532.30
023	Virement à la section d'investissement (5)	122 568.00		84 530.00	84 530.00	84 530.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	33 925.00		33 000.00	33 000.00	33 000.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		156 493.00		117 530.00	117 530.00	117 530.00
TOTAL		581 026.52		512 062.30	512 062.30	512 062.30

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

512 062.30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation des charges	8 000.00		7 700.00	7 700.00	7 700.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	19 733.00		18 900.00	18 900.00	18 900.00
73	IMPÔTS ET TAXES	163 783.00		141 600.00	141 600.00	141 600.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	80 713.05		96 805.00	96 805.00	96 805.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 900.00				
Total des recettes de gestion courante		277 129.05		265 005.00	265 005.00	265 005.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	44.00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		277 173.05		265 005.00	265 005.00	265 005.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		277 173.05		265 005.00	265 005.00	265 005.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

247 057.30

512 062.30

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Prévisionnel (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAP + vote)
010	Comptes de stocks et encaissés					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)	8 300.00		12 910.00	12 910.00	12 910.00
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	228 400.00		97 070.00	97 070.00	97 070.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des dépenses d'équipement		236 700.00		109 980.00	109 980.00	109 980.00
10	DOUANCES, FONDUS DIVERS ET RESERVES Hors 1048					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	30 414.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
18	COMPTES DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS) (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		30 414.00		30 000.00	30 000.00	30 000.00
43	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
Total des dépenses réelles d'investissement		267 114.00		139 980.00	139 980.00	139 980.00
040	Opérations directes de transfert entre section (5)					
042	Opérations par les autres	48 330.94		4 968.00	4 968.00	4 968.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		48 330.94		4 968.00	4 968.00	4 968.00
TOTAL		310 444.94		144 948.00	144 948.00	144 948.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

84 429.95

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

229 377.95

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Prévisionnel (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAP + vote)
010	Comptes de stocks et encaissés					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)	104 721.00		18 250.00	18 250.00	18 250.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement		104 721.00		18 250.00	18 250.00	18 250.00
10	DOUANCES, FONDUS DIVERS ET RESERVES Hors 1048	5 000.00		10 200.00	10 200.00	10 200.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (10)	113 161.31		84 429.95	84 429.95	84 429.95
138	Subventions d'investissement					
165	Dépôts et consignations reçus					
18	COMPTES DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS) (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		119 061.31		103 629.95	103 629.95	103 629.95
43	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
Total des recettes réelles d'investissement		223 782.31		121 879.95	121 879.95	121 879.95
021	Virements de la section de fonctionnement à	122 568.00		84 530.00	84 530.00	84 530.00
040	Opérations directes de transfert entre section (5)	33 000.00		33 000.00	33 000.00	33 000.00
042	Opérations par les autres	42 432.94		4 968.00	4 968.00	4 968.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		198 000.94		122 498.00	122 498.00	122 498.00
TOTAL		423 604.25		244 377.95	244 377.95	244 377.95

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 377.95

Délibération : 7-2022.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

*Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI : 34.15 %

*Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 42.18%

Délibération : 8/2022.

Objet : Désignation d'un délégué à la Commission Intercommunale d'Actions Sociales (CIAS).

A la demande de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres il y a lieu de nommer un délégué à la CIAS

Le Conseil Municipal, lors de sa séance désigne à l'unanimité :

-Madame HEMBERT Carole

Celle-ci sera chargée :-du lien entre la CCPL et la Commune lorsque qu'une demande sera formulée.

Délibération : 9/2022.

Objet : Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

A la demande de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres il y a lieu de nommer un délégué à la CLECT.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance désigne à l'unanimité :

-Madame MESMACQUE Catherine

Celle-ci sera chargée :-du lien entre la CCPL et la Commune.

Délibération : 10/2022.

Objet : Désignation d'un délégué Europe.

A la demande de la CAPSO il y a lieu de nommer un délégué Europe.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance désigne à l'unanimité :

-Monsieur DECROIX Mickaël

Celui-ci sera chargé : -du lien entre la CAPSO et la Commune.

Délibération : 11/2022.

Objet : Remboursement de la Subvention dans le cadre de l'accompagnement des élèves du RPI.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil régional octroie une subvention dans le cadre de l'accompagnement des élèves du RPI.

Cette participation est versée à la commune de Quelmes alors que ce service est assuré en totalité par la commune d'Acquin.

Il y a donc lieu de reverser cette participation à la commune d'Acquin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : ACCEPTE de reverser ladite subvention.

Délibération : 12/2022.

Objet : Subvention complémentaire Comité des Fêtes

Monsieur le Maire expose que lors de la saisie du Budget une erreur a été constaté dans les subventions notamment pour la subvention allouée au Comité des Fêtes.

Celle-ci n'est pas de 100€ mais de 184€.

Délibération : 13/2022.

Objet : Indemnité de l'assurance

Monsieur le Maire expose que lors de la tempête dans la nuit des 18 et 19 Février 2022, une soixantaine de tuiles s'est envolées de la toiture de la mairie. L'expert mandaté par notre assurance nous a informé qu'une indemnité nous serait versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de percevoir cette indemnité.